



Compte rendu du Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Boscherville

du 26 octobre 2020

L'an deux mil vingt le vingt-six octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Gilles LE BOUSSE, Béatrice LEFRANÇOIS, Catherine LOUISET, Sarah MONVILLE, Paquita ROBITAILLE, Renaud SAINT, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Maxime HINFRAY ayant donné pouvoir à Sylvie BOURGAIS, Francine LANSSADE ayant donné pouvoir à Fabien GRAS, Isabelle PESQUET ayant donné pouvoir à Sylvain GODU, John POIRREE ayant donné pouvoir à Frank COLLIAUX
Sophie CHEVALLIER-PARIS

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Fabien GRAS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Approuvé à l'unanimité

Mise en place d'une convention tarifaire avec la clinique vétérinaire du Chêne à Leu de Canteleu

La gestion des animaux errants sur le territoire de la commune est de la responsabilité de la Mairie. Pour être en mesure d'identifier, et en fonction des besoins, de soigner, de stériliser ou d'euthanasier les animaux errants, Monsieur le Maire propose d'adopter une convention tarifaire avec la clinique vétérinaire la plus proche de notre commune.

Les tarifs proposés par cette clinique sont réduits de 30% si cette convention est approuvée.

Cette convention n'engage aucun coût supplémentaire par la commune si le service n'est pas utilisé.

Cette convention n'est pas destinée à offrir des tarifs préférentiels aux habitants de la commune.

Cette convention n'exclut pas l'utilisation de la fourrière métropolitaine gérée par la SPA de Rouen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la convention tarifaire avec la clinique vétérinaire du Chêne à Leu de Canteleu ; convention jointe à la présente délibération,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en application.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs étant la même que celle du mandat des Conseillers Municipaux, il y a lieu de prévoir son renouvellement.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 26 octobre 2020

Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par la Direction des Services fiscaux d'après une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants présentés par le Conseil Municipal et choisis parmi les propriétaires de la commune.

Monsieur le Maire précise que le rôle majeur de la CCID est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Monsieur Le Maire fait la proposition suivante :

Commissaires Titulaires :

- Françoise BERLAND
- Eric CHEVALLIER
- Jean-Paul COLANGE
- Jean-Christian CORDIER
- Florence GODU
- Hubert SAINT
- Luc PAVIOT
- Sylvie BOURGAIS
- Fabien GRAS
- Anne GONFROY
- Jacques MICHEL
- Catherine PHILIPPE

Suppléants :

- Nicolas BOURGAIS
- Loëtitia CHAUVIN
- Joris LEFEBVRE
- Frank COLLIAUX
- Aldric OFFROY
- Pascale FRANÇOIS
- Claire MARTINET
- Mathilde LERONDEL
- Guillaume L'HUILLIER
- Pascale DEMEILLIERS
- Annette FOUCART
- Sonia CHEFDEVILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour, approuve la liste des membres de la CCID.

Cimetière – Acquisition d'un columbarium 12 cases

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer un columbarium supplémentaire dans le cimetière. Actuellement il ne reste que 3 cases de disponibles.

Il propose l'achat d'un monument comportant 12 cases, identique à ceux existants.

Après consultation d'entreprises spécialisées, le coût de l'installation (fourniture et pose) s'élève à 8 790,00 €HT, soit 10 548,00 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition d'un columbarium,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cet achat,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2020 des sommes nécessaires à cette acquisition.

Cimetière – Modification des tarifs

Monsieur le Maire rappelle qu'un tarif et une durée unique pour l'acquisition d'une case dans le columbarium, d'une cave urne ou d'une concession en terre avaient été votés par le Conseil Municipal le 3 juillet 2017 (délibération 22-17), soit : **650 € pour une durée de 30 ans.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du travail de mise à jour de la gestion du cimetière, de revoir les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Compte rendu du Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Boscherville

du 26 octobre 2020

Acquisition d'une case dans le columbarium, d'une cave urne ou d'une concession en terre :

durée unique 30 ans au tarif de 690 €

Renouvellement : 15 ans : 490 €

30 ans : 690 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix contre, 2 abstentions et 14 voix pour, approuve les nouveaux tarifs du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2021.

Subvention exceptionnelle pour le festival Pom Pom Poom 2020 – Arrêté du Maire portant virement de crédit

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la subvention pour le festival Pom Pom Poom avait été prévue au budget 2020 sur le même compte que l'ensemble des subventions aux associations. Or la trésorerie de Duclair souhaite que cette somme soit payée sur un compte spécifique, non provisionné lors du vote du budget.

Afin de verser au plus vite cette subvention exceptionnelle, Monsieur le Maire a utilisé une des délégations consenties par le Conseil Municipal en prenant un arrêté portant virement de crédit du compte « dépenses imprévues (022) » vers le compte « subvention aux personnes de droit privé (6745) ».

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réajustement de comptes n'ayant aucune incidence sur l'équilibre du budget.

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique qu'après plusieurs démarches la mairie se voit parfois dans l'obligation d'admettre des créances en non-valeurs. Il s'agit essentiellement de cotisations bibliothèques non réglées pour lesquelles les adhérents n'habitent plus la commune.

Il y a donc nécessité de déplacer la somme concernée du compte « dépenses imprévues » vers le compte « créances admises en non-valeur ».

Fonctionnement

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
022	Dépenses imprévues	- 100 €	
6541	Créances admises en non-valeurs		+ 100 €
		100 €	100 €

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 26 octobre 2020

Décision modificative n°2 – Opération d’ordre

Dans le cadre des travaux de construction de la maison médicale, l’avance versée aux entreprises doit être réintégrée à l’inventaire de la commune par le biais d’une opération d’ordre sans impact sur le budget.

Numéro de chapitre / compte		
Dépenses 2313 - 041	120 000 €	
Recettes 238 - 041		120 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Contribution communale au Fonds d’Aide aux Jeunes 2020 (FAJ)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Métropole Rouen Normandie, par l’intermédiaire du Fonds d’Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectif de soutenir les jeunes en difficultés lors de parcours d’insertion professionnelle et sociale mais aussi d’assurer leur subsistance à l’occasion de situations d’urgence.

En complément du financement par la Métropole, la réglementation permet aux autres collectivités territoriales volontaires d’abonder le FAJ.

Monsieur le Maire propose de soutenir ce dispositif dont le niveau de contribution volontaire s’élève à 0,23 € par habitant, soit pour l’année 2020 pour Saint Martin de Boscherville une participation financière à hauteur de $1\,553 \times 0,23 \text{ €} = 357,19 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **approuve** la participation de la commune au Fonds d’Aide aux Jeunes,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son versement pour l’année 2020.

Restauration de l’éclairage de l’Abbaye et de la place

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de restaurer l’éclairage de l’Abbaye ainsi que celui de la place et remplacer les équipements par des appareillages moins consommateurs d’énergie.

Après consultation d’entreprises spécialisées et étude en commission, le coût des travaux s’élève à 96 331,00 €HT, soit 115 597,20 €TTC :

- Maçonnerie : 7 780,00 €HT, soit 9 336,00 €TTC
- Réseaux et appareillages électriques : 88 551,00 €HT, soit 106 261,20 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime, de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu’auprès du Département,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès du Département en tant que gestionnaire du domaine abbatial ,
- **prend l’engagement** d’inscrire les dépenses au budget primitif 2021.

Compte rendu du Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Boscherville

du 26 octobre 2020

Acquisition de matériel d'entretien de voirie – Faucheuse / débroussailleuse y compris brosse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin d'acquérir une faucheuse / débroussailleuse ainsi qu'une brosse afin de remplacer le matériel âgé, usé et fragile et en vue d'améliorer et de faciliter l'entretien de la commune.

Après consultation de concessionnaires spécialisés et étude en commission, le coût d'achat du matériel s'élève à 38 523,00 €HT, soit 46 227,60 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition d'une faucheuse /débroussailleuse y compris brosse,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cet achat,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2020 des sommes nécessaires à cette acquisition.

Aménagement de la Marotte : Maison pluridisciplinaire de santé et réaménagement du bâtiment La Poste - Avenants 2 au marché de travaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de modifications apportées au projet initial, des travaux complémentaires doivent être réalisés et des avenants doivent être signés.

Lot	Entreprise	Montant du marché avec avenants précédents	Montant de l'avenant 2	Montant total
Lot 2 – VRD	BATISEINE TP	209 384,61 €HT	- 0,06 €HT	209 384,55 €HT
Lot 3 – Maçonnerie paysagère	BATISEINE TP	235 367,57 €HT	- 371,85 €HT	234 995,72 €HT
Lot 4 – Gros œuvre/ maçonnerie	BATISEINE TP	546 691,05 €HT	12 863,20 €HT	559 554,25 €HT
Lot 5 – Charpente	MAZIRE COUVERTURE	114 682,23 €HT	- 611,46 €HT	114 070,77 €HT
Lot 6 – Couverture Etanchéité	MAZIRE COUVERTURE	177 799,07 €HT	- 968,70 €HT	176 830,37 €HT
Lot 7 -Menuiseries ext. et serrurerie	SIB VASCART DELAMARE	212 207,58 €HT	1 221,57 €HT	213 429,15 €HT
Lot 8 – Menuiseries int., Cloisons, Doublage	MENUISERIE DEVILLOISE	132 597,49 €HT	18 442,52 €HT	151 040,01 €HT
Lot 9 – Electricité	SYMELEC	99 459,85 €HT	6 817,22 €HT	106 277,07 €HT
Lot 10 – Plomberie, Sanitaire, Chauffage	SN POINT LAMPERIER	175 724,54 €HT	7 936,84 €HT	183 661,38 €HT
Lot 11 – Revêtement de sols, Faïence	REVNOR	55 544,00 €HT	13 502,08 €HT	69 046,08 €HT

Compte rendu du Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Boscherville

du 26 octobre 2020

Lot 12 – Peinture	SNPR	44 110,67 €HT	- 1 051,70 €HT	43 058,97 €HT
Lot 13 – Mobilier médical	POLYTRAVAUX	15 855,45 €HT	6 621,81 €HT	22 477,26 €HT

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres, réunie en mairie le jeudi 22 octobre 2020, a approuvé ces travaux complémentaires.

Monsieur le Maire indique ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 0 voix contre, 2 abstentions et 15 voix pour :

- **approuve** les avenants au marché de travaux «Aménagement de la Marotte : maison pluridisciplinaire de santé et réaménagement du bâtiment La Poste»,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2020 des sommes nécessaires à cette opération.

Aménagement de la Marotte : Maison pluridisciplinaire de santé et réaménagement du bâtiment La Poste - Avenant 5 au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de modifications apportées au projet initial, des travaux complémentaires sont à réaliser, impliquant des études et plans complémentaires pour le maître d'œuvre. Une régularisation de ses honoraires doit être faite et un avenant à son contrat doit être signé.

Cette régularisation s'élève au total à 26 302,27 €HT, soit 31 562,72 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant 5 au marché de maîtrise d'œuvre «Aménagement de la Marotte : maison pluridisciplinaire de santé et réaménagement du bâtiment La Poste»,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2020 des sommes nécessaires à cette opération.

Décision d'attribution de la surface restante dans les locaux de l'ancienne Poste

Suite à la réunion de présentation des trois projets du 8 octobre 2020 (deux projets de mini-crèche et un projet de supérette), Monsieur le Maire soumet au vote le choix d'attribution de la surface restante au rez-de-chaussée dans les locaux de l'ancienne Poste

Le vote se déroule à main levée : le projet de supérette obtient 5 voix et le projet de micro-crèche 13 voix.

Un second vote à main levée est organisé pour choisir le projet de micro-crèche retenu entre les deux candidats :

La micro-crèche Câlins Doudou obtient 6 voix contre, 0 abstentions et 12 voix pour.

La micro-crèche Nidoo obtient 12 voix contre, 0 abstentions et 6 voix pour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix contre, 0 abstentions et 12 voix pour, attribue la surface restante au rez-de-chaussée des locaux de l'ancienne Poste au projet de micro-crèche Câlins Doudou.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 26 octobre 2020

Questions diverses

- Sécurisation des écoles : alarme PPMS et visiophone
Monsieur le Maire indique que le dossier est à l'étude.
- Point sur le service Filo'r
Madame LEFRANCOIS, Maire Adjoint, fait le point sur le service Filo'r et indique les nouveaux modes d'utilisations disponibles.
- Point sur les élections législatives et sénatoriales
Monsieur le Maire rappelle les obligations des élus au moment des élections.

Levée du conseil municipal à 21H00

Thierry Chauvin, Maire



